

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Social Territorial,

Ce premier CST de la DJS est l'occasion, pour la **CFTC**, de se présenter et de rappeler que le cœur de son action repose sur l'humain.

Comme elle l'a notamment souligné dans sa profession de foi, elle attend de la DJS que celle-ci accorde un égal niveau de considération pour les agents qui y travaillent, qu'elle en a pour les enfants, pour les associations et pour le public que ces mêmes agents accueillent dans ses équipements.

Malheureusement, force est de constater, à la lecture de l'ordre du jour de cette première instance du mandat, qu'il est proposé aux représentants élus du personnel, d'approuver le compte rendu d'un Comité Technique Extraordinaire, réuni le 16 décembre 2022, soit 8 jours après la promulgation des résultats des dernières élections professionnelles.

La tenue d'une instance n'incluant pas les représentants **CFTC** qui venaient d'être élus mais comptant, au contraire, des élus qui n'avaient pas vu leur mandat reconduit, est choquante à plusieurs titres :

- Choquante parce qu'elle faisait fi de la réglementation qui veut qu'un mandat expiré ne continue pas à être utilisé comme s'il était toujours légitime,
- Choquante parce qu'elle ne respectait pas le suffrage des électeurs,
- Choquante parce qu'on peut s'interroger sur les motivations qui ont conduit à estimer qu'il y avait une grande urgence à modifier le régime indemnitaire des EAPS aquatiques,
- Choquante parce que le protocole définissant les nouveaux contours indemnitaires de cette profession était signé par une seule des organisations syndicales représentées dans cette formation,
- Choquante enfin parce que ce même protocole était présenté à l'ensemble des représentants du personnel pour information, et non pas ouvert au débat puis soumis au vote.

À l'aube de ce nouveau mandat, la **CFTC** veut croire que l'administration aura une meilleure estime pour les personnels de la DJS, une plus grande considération pour leurs représentants élus, et qu'elle aura sincèrement à cœur de nourrir le dialogue social.

La logique aurait voulu que la **CFTC** ne prenne pas part au vote sur ces compte-rendu.

C'est bien ce qu'elle fera pour le procès-verbal de la séance du 21 novembre, mais elle votera contre celui de la séance du 16 décembre, sur le fond bien-sûr, mais aussi à titre symbolique, pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées.

